



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

### PROCES-VERBAL N°14

---

Réunion du mardi 08 novembre 2022

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **JOUARS-PONTCHARTRAIN – GYMNASSE DE LA BONDE – NNI 783219902**

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 19/05/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement signée par le propriétaire le 11/05/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- P.V. de la Commission de sécurité
- Rapport de visite du 19/05/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 08/11/2032.

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

###### **LES-LILAS – PARC DES SPORTS N°2 – NNI 93 045 01 02**

Reprise de dossier.

La Commission accuse bonne réception des tests in situ en date du 27/10/2022.

Ceux-ci sont transmis à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives pour le classement définitif de l'installation.

###### **GARGES-LES-GONESSE – STADE PIERRE DE COUBERTIN N°3 – NNI 95 268 01 03**

Cette installation sportive est classée en Niveau T4 jusqu'au 16/09/2026.

Installation visitée par MM. FEBVAY et DA MATA, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 29/09/2022, suite à un changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement signée par le propriétaire le 29/09/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite du 29/09/2022
- Tests in situ du 16/10/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 08/11/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **VILLENEUVE-SAINT-GEORGES – STADE NELSON MANDELA – NNI 94 078 02 01**

Cette installation sportive est classée en Niveau T4 jusqu'au 21/07/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 25/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement signée par le propriétaire le 25/10/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité
- Rapport de visite du 25/10/2022

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 21/07/2012 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 02/05/2023, dans l'attente de réception des tests in situ décennaux.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE N°1 – NNI 783610201**

Reprise de dossier.

La Commission accuse réception de l'Attestation Administrative de Capacité.

Remerciements.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

#### **MARCOUSSIS – STADE PIERRE CAMOU (ex STADE DE L'ETANG NEUF) – NNI 913630101**

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 jusqu'au 12/05/2024.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., les 04/11/2022 et 07/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 signée par le propriétaire le 04/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P. et A.A.C.
- P.V. de la Commission de Sécurité
- Courrier de la Mairie exposant les aménagements qui seront faits en configuration match
- Rapport de visite du 04/11/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un classement en niveau T3.

#### **CREGY-LES-MEAUX - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 77 143 01 01**

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 jusqu'au 27/10/2025.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 12/10/2022 suite au changement de revêtement (installation d'une pelouse en gazon synthétique).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5SYN signée par le propriétaire le 12/10/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.
- Tests in situ du 29/09/2022
- Rapport de visite du 12/10/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/11/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### **CHEVREUSE – STADE OMNISPORTS N°1 - 781600101**

Erratum au P.V. C.R.T.I.S. du 02/11/2022.

Il fallait lire : contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.

### **JOUARS-PONTCHARTRAIN – GYMNASE DE LA BONDE – NNI 783219902**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 19/05/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 4 signée par le propriétaire le 02/05/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 201 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.58.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 jusqu'au 08/11/2026.

### **POISSY – STADE LEO LAGRANGE N°1 – NNI 784980101**

L'éclairage de cette installation sportive était pas classé en niveau E4 jusqu'au 28/10/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 31/10/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 07/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 575 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51.
- Facteur d'uniformité : 0.75.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 08/11/2023.

### **GRIGNY – PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°1 – NNI 912860201**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 12/10/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 11/10/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 11/10/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 269 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 08/11/2024.

### 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

#### **BREUILLET – PARC DES SPORTS PIERRE MULLER N° 1 – NNI 911050101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 22/03/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise aux normes de l'éclairage (passage en LED), ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairage
- 

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 160 lux
- Facteur d'uniformité : 0,75
- Rapport Emin/Emax : 0,61

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E6 minimum.**

#### **BRUYERES-LE-CHATEL – STADE SANDRINE SOUBEYRAND – NNI 911150301**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 13/04/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise aux normes de l'éclairage (passage en LED), ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairage

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 190 lux
- Facteur d'uniformité : 0,79
- Rapport Emin/Emax : 0,65

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E6 minimum.**

#### **BALLANCOURT-SUR-ESSONNE – STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 910450101**

Cette installation sportive est classée en niveau T jusqu'au 18/12/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de transformation d'un terrain en pelouse naturelle en gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T6 SYN.**

#### **BALLANCOURT-SUR-ESSONNE – STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 91 045 01 01**

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage (LED), ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairage

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 180 lux
- Facteur d'uniformité : 0,79
- Rapport Emin/Emax : 0,63

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E6 minimum.**

### 4. DIVERS